

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2021

Point 3

Compte financier 2020

Délibération n°2021-03

P.J. : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires et de l'équilibre financier, compte de résultat, bilan et annexe

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **Emplois de l'organisme :**

	935 ETP et 934 ETPT
○ Dont emplois sous plafond :	907 ETP et 905 ETPT
○ Dont emplois hors plafond :	28 ETP et 29 ETPT

- **121 159 568 € d'autorisations d'engagement :**

○ Personnel	80 429 118 €
○ Fonctionnement	25 651 843 €
○ Intervention	9 801 458 €
○ Investissement	5 277 148 €

- **116 833 496 € de crédits de paiement :**

○ Personnel	80 260 660 €
○ Fonctionnement	22 725 422 €
○ Intervention	9 316 011 €
○ Investissement	4 531 403 €

- **125 934 304 € de recettes**

- **9 100 809 € de solde budgétaire (excédent)**

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

○	Variation de la trésorerie	+ 9 518 297 €
○	Résultat patrimonial	+ 4 112 533 €
○	Capacité d'autofinancement	13 025 034 €
○	Variation du fonds de roulement	+ 8 160 320 €

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de +4 112 533 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, délibération réputée approuvée au terme d'un délai d'un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget.

ANSM

Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond BI (a)	Hors plafond BI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	912	36	948
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	912	33	945

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EXECUTION DES EMPLOIS SOUS PLAFOND EN COMPTE FINANCIER			EXECUTION DES EMPLOIS HORS PLAFOND EN COMPTE FINANCIER			ETPT	ETP	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	905	907	78 151 663	29	28	950 742	935	934	79 102 405
1 - TITULAIRES	82,2	80,6	7 489 499	0,0	0	-	80,6	82,2	7 489 499
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	34,4	33,7	2 226 213	0,0	0	-	33,7	34,4	2 226 213
* Titulaires organisme (corps propre)	47,8	46,9	5 263 286	0,0	0	-	46,9	47,8	5 263 286
- en fonction dans l'organisme :	47,8	46,9	5 263 286	0,0	0	-	46,9	47,8	5 263 286
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	-	0,0	0	-	0	0	-
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	47,8	46,9	5 263 286	0,0	0	-	46,9	47,8	5 263 286
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0,0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	-	0,0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0,0	0	-	0	0	-
2 - NON TITULAIRES	822,8	826,4	70 662 164	8,3	6	575 970	832,4	831,1	71 238 134
* Non titulaires de droit public	822,8	826,4	70 662 164	8,3	6	575 970	832,4	831,1	71 238 134
- en fonction dans l'organisme :	822,8	826	70 662 164	8,3	6	575 970	832	831,1	71 238 134
. Contractuels sous statut :	768,1	776,5	63 564 315	8,3	6	575 970	782,5	776,4	64 140 285
øCDI	677,9	678,9	58 425 332	-	-	-	-	-	-
øCDD	90,2	97,6	5 138 983	8,3	6	575 970	-	-	-
. Contractuels hors statut :	40,4	38,9	5 207 083	-	-	-	38,9	40,4	5 207 083
øCDI	22,6	23	2 852 433	-	-	-	23	22,6	2 852 433
øCDD	17,8	15,9	2 354 650	-	-	-	15,9	17,8	2 354 650
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	14,3	11	1 890 766	0	0	-	11	14,3	1 890 766
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	-	0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	-	0	0	-	0	0	-
* Non titulaires de droit privé	0	0	-	0	0	-	0	0	-
- en fonction dans l'organisme :	0	0	-	0	0	-	0	0	-
øCDI	0	0	-	0	0	-	0	0	-
øCDD	0	0	-	0	0	-	0	0	-
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	-	0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	-	0	0	-	0	0	-
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	-	0	0	-	0	0	-
3 - CONTRATS AIDES				21	22	374 772	22	21	374 772
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							8	5,3	404 925
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	0	-
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	-
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							8	5	404 925
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	-
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							8	5	404 925

ANSM

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

	BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	80 617 922	80 617 922	80 429 118	80 260 660
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		2 623 615		2 623 615
Fonctionnement	25 673 582	24 841 465	25 651 843	22 725 422
Intervention	10 145 500	10 198 427	9 801 458	9 316 011
Investissement	5 516 431	4 540 950	5 277 148	4 531 403
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	121 953 435	120 198 764	121 159 568	116 833 496
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		6 090 987		9 100 809

RECETTES

BR1 2020	CF 2020	
126 289 751	125 934 304	Recettes globalisées
		Subvention pour charges de service public
		Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
115 821 751	115 821 751	Autres financements publics (dotation assurance maladie)
10 468 000	10 112 553	Recettes propres
		Recettes fléchées*
		Financements de l'Etat fléchés
		Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
126 289 751	125 934 304	TOTAL DES RECETTES (C)
-	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

ANSM

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ANSM

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR1 2020	CF 2020	BR1 2020	CF 2020	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	6 090 987	9 100 809	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		-		2 226	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	382 192	323 030	394 058	526 771	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)			-	211 521	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	382 192	323 030	6 485 045	9 841 327	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	6 102 853	9 518 297	-	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>					<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	6 102 853	9 518 297	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 485 045	9 841 327	6 485 045	9 841 327	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019	PRODUITS	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0.00	0.00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	23,072,625.92	23,524,461.16	Subventions pour charge de service public	0.00	116,481,029.00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	115,834,965.46	7,695.17
Salaires, traitements, rémunérations	53,108,163.86	52,528,324.63	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Charges sociales	18,858,228.90	19,111,458.22	Dons et legs	0.00	0.00
Intéressement et participation	0.00	0.00	Produits de la fiscalité affectée	0.00	0.00
Autres charges de personnel	1,154,621.90	1,303,301.68	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	7,776,822.12	7,983,223.82	Ventes de biens ou prestations de services	9,700,502.52	9,152,744.48
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9,058,148.57	8,444,786.31	Produits des cessions d'éléments d'actif	4,798.26	3,885.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113,028,611.27	112,895,555.82	Autres produits de gestion	937,787.28	1,892,298.41
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
Transferts aux ménages	0.00	0.00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0.00	0.00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	258,026.40	257,592.11
Transferts aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Reprise du financement rattaché à un actif	24,000.00	24,000.00
Transferts aux autres collectivités	9,477,758.49	9,418,771.76	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	141,176.76	37,870.04			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	9,618,935.25	9,456,641.80			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	122,647,546.52	122,352,197.62	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	126,760,079.92	127,819,244.17
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts	0.00	0.00	Produits sur des participations et prêts	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
			Gains de change	0.00	0.00
			Autres produits financiers	0.00	0.00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
Impôts sur les sociétés	0.00	0.00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	4,112,533.40	5,467,046.55	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	126,760,079.92	127,819,244.17	TOTAL PRODUITS	126,760,079.92	127,819,244.17

Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

BILAN

ACTIF	01/2020 à 12/2020			01/2019 à 12/2019	PASSIF	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	40,339,901.67	35,836,208.55	4,503,693.12	6,357,076.38	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0.00	0.00
Terrains	835,010.03	431,659.05	403,350.98	383,232.92	Financement de l'actif par des tiers	324,000.00	348,000.00
Constructions	67,152,239.88	24,695,174.43	42,457,065.45	44,057,222.20	Fonds propres des fondations	0.00	0.00
Installations techniques, matériels et outillage	16,651,060.23	14,878,628.51	1,772,431.72	1,404,971.90	Ecart de réévaluation	0.00	0.00
Collections	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserves	79,035,938.28	79,035,938.28
Biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	10,221,245.28	4,754,198.73
Autres immobilisations corporelles	43,796,809.97	33,984,139.48	9,812,670.49	11,014,949.49	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4,112,533.40	5,467,046.55
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	660,760.92	0.00	660,760.92	0.00			
Avances et acomptes sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL FONDS PROPRES	93,693,716.96	89,605,183.56
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions pour risques	3,258,403.61	2,928,918.61
Immobilisations financières	100,454.04	0.00	100,454.04	102,983.38	Provisions pour charges	2,031,584.30	1,890,407.54
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	169,536,236.74	109,825,810.02	59,710,426.72	63,320,436.27	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5,289,987.91	4,819,326.15
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	Emprunts obligataires	0.00	0.00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0.00	0.00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00
Créances sur clients et comptes rattachés	4,245,618.96	0.00	4,245,618.96	4,005,819.24	TOTAL DETTES FINANCIERES	0.00	0.00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00	0.00	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés par l'organisme	22,487.55	0.00	22,487.55	21,936.22	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5,373,979.81	4,350,848.35
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes fiscales et sociales	3,451,283.82	2,857,814.73
Créances sur les autres débiteurs	164,589.99	0.00	164,589.99	256,733.39	Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
Charges constatées d'avance	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0.00	0.00
					Autres dettes non financières	231,944.92	351,245.61
					Produits constatés d'avance	0.00	0.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4,432,696.50	0.00	4,432,696.50	4,284,488.85	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	9,057,208.55	7,559,908.69
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres éléments de trésorerie passive	0.00	0.00
Disponibilités	43,897,790.20	0.00	43,897,790.20	34,379,493.28			
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL TRESORERIE	43,897,790.20	0.00	43,897,790.20	34,379,493.28	TOTAL TRESORERIE	0.00	0.00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	0.00	0.00	0.00	0.00	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0.00	0.00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0.00	0.00	0.00	0.00	ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	217,866,723.44	109,825,810.02	108,040,913.42	101,984,418.40	TOTAL GENERAL	108,040,913.42	101,984,418.40

Annexe au Compte financier 2020

Conseil d'administration du 11/03/2021

Point n°3

SOMMAIRE

Annexe au compte financier 2020	1
1- Faits caractéristiques et qualité comptable.....	3
1-1 Faits caractéristiques.....	3
1-2 Qualité comptable	4
2- Compte de résultat	5
2-1 Compte de résultat : PRODUITS	6
2-2 Compte de résultat : CHARGES.....	8
3- Situation patrimoniale	15
3-1 Capacité d'autofinancement	15
3-2 Fonds de roulement	15
3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie	16
4- Bilan	17
4-1 Actif au 31 décembre 2020	18
4-1-1 Actif immobilisé.....	18
4-1-2 Actif circulant.....	21
4-2 Passif au 31 décembre 2020.....	22
4-2-1 Fonds propres.....	22
4-2-2 Provisions et dépréciations	22
4-2-3 Dettes	24

1- Faits caractéristiques et qualité comptable



Les textes de référence pour l'exercice 2020 sont :

Décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par décrets n°2016-1278 du 29/09/2016, n°2017-61 du 23/01/2017, n°2017-863 du 09/05/2017 et n°2018-803 du 24/09/2018

Instruction comptable commune n°19-00055

Recueil des normes comptables pour les établissements publics mis à jour le 23/11/2018 suite à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2018-10.

Circulaire budgétaire n°DF-2B2O-20-3200 du 28/07/2020

1-1 Faits caractéristiques

Financement de l'Assurance maladie

Aux termes de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 et d'une convention entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) et l'ANSM signée le 3 mars 2020, la dotation de fonctionnement de l'ANSM est désormais prise en charge par l'Assurance maladie.

Ordonnée par la CNAM et versée par l'ACOSS, cette dotation est intégrée dans le sous objectif « autres prises en charge » de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie ONDAM.

Changement d'ordonnateur

Le 1^{er} décembre 2020, Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL a succédé à Dominique MARTIN en tant que Directrice générale de l'ANSM et donc comme Ordonnateur de l'Etablissement.

Crise sanitaire et télétravail

L'évènement majeur de l'année 2020 est bien évidemment la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a amené l'ensemble des acteurs de la chaîne financière (DAF, DRH et AC) à télétravailler quasiment à 100% depuis le 16 mars 2020.

Ainsi, les réunions de travail, de suivi des audits, les ateliers et même les Conseils d'administration postérieurs à cette date se sont tenus par téléconférences.

Procédure Qualité.

L'Agence comptable a participé, dans ses domaines de compétence, à tous les ateliers de mise en œuvre de la procédure Qualité diligentés par l'ANSM dans le cadre de la certification ISO 9001.

Audit du dispositif du CICB à l'ANSM par la Mission des Audits du CGEFI

Le suivi de l'audit réalisé en 2019 par la Mission des Audits du Contrôle Général Economique et Financier, organisme placé auprès du ministre de l'Economie et du ministre de l'Action et des Comptes publics, a été effectif en 2020.

Mise en œuvre de la réforme budgétaire et comptable dans le système d'information

La solution nommée SIFAS développée dans le cadre d'un projet inter-agences, avec l'intégrateur Cap Gemini et l'éditeur Cegid (ex-Qualiac), est en place depuis 5 ans.

L'audit des tableaux réglementaires GBCP entrepris fin 2019 par l'ANSM directement avec CEGID afin de satisfaire le plus rapidement possible aux nouvelles obligations réglementaires, et notamment celles relatives au dépôt du Compte financier à la Cour des Comptes a pris fin en 2020.

Comme cela avait été dit dans l'annexe 2019, la transmission du tableau d'équilibre financier « à plat » dans l'infocentre n'est possible qu'après correction manuelle.

La plupart des tableaux réglementaires nécessitent un retraitement manuel –parfois à la marge- et ne sont donc pas issus stricto sensu du système d'information.

Par ailleurs, depuis le mois de décembre 2020, la gestion de la tierce maintenance applicative (TMA) de SIFAS est assurée par la société Syxpériane qui succède donc à Cap Gemini.

De plus, afin de mieux prendre en compte les besoins et les demandes des agents travaillant sur SIFAS, un marché d'AMOA a été lancé concomitamment à celui de la TMA. Il a été attribué à la société Mazars.

1-2 Qualité comptable

Les travaux d'inventaire sont pilotés conjointement par l'ordonnateur et le comptable, de manière à s'assurer de leur exhaustivité. Ils ont été encadrés par la note de fin de gestion du 24 novembre 2020, présentée par sous-processus ou cycles comptables et assortie d'un rétro-planning compatible avec les délais de reddition des comptes. La note précise les missions et impose un calendrier à tous les acteurs concernés.

Charges et dettes

Charges décaissables et charges calculées

La procédure de « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) vient compléter le dispositif de service fait valorisé en vigueur depuis 2016.

Dans les comptes 2020, les CAPAC représentent un total de 4 394 146,47€.

Il est fait état de la procédure de Service Fait dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

Parmi les charges calculées, il convient de rappeler que les risques de condamnation dans le domaine des grands contentieux "produits" (médicaments) portant sur des décisions de l'ANSM ne sont pas provisionnés car ces condamnations sont à la charge du budget de l'Etat.

C'est pourquoi l'éventualité d'une condamnation financière à l'issue du procès Mediator[®] n'est pas retranscrite en comptabilité.

La circularisation des tiers fournisseurs est un exercice régulier pour ceux d'entre eux qui présentent un stock important et/ou ancien de services faits et/ou de factures en attente de paiement. Cet examen approfondi et contradictoire permet d'améliorer significativement la sincérité des comptes fournisseurs, conduisant parfois à l'annulation de dettes, à la résolution de litiges, à l'application de pénalités. Il en est fait état dans la partie « Dettes » de la présente annexe.

Produits et encaissements

Les recettes liées aux prestations de services rendus font l'objet de produits à recevoir tout au long de l'année ainsi que dans le cadre des travaux d'inventaire. S'agissant des prestations réalisées suite à l'attribution par l'EMA de dossiers, des produits à recevoir sont comptabilisés sur la base des états mensuels traçant le « service fait ».

Il en est fait état dans la partie « Actif circulant » de la présente annexe.

Contrôles externes.

- Le questionnaire de qualité comptable portant sur les comptes 2020 a été complété le 22 janvier 2021 à la demande de la Direction générale des finances publiques, de manière à s'assurer de la correcte comptabilisation des dispositifs d'intervention, du parc immobilier, des financements externes de l'actif immobilisé, des autres immobilisations à inventorier, des risques qui ont pu faire l'objet de provisions.
- Le dispositif de Revue de Qualité Comptable et Financière des EPN (RQCF) est mis œuvre par le Service du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (SCBCM Santé) depuis 2013. Le dernier exercice sous revue, 2019, a fait l'objet d'un certain nombre d'alertes qui ont pu être levées et de questions qui ont fait l'objet de réponses documentées.
- Par ailleurs, l'INFCENTRE des EPN de la DGFiP dispose également de contrôles comptables automatisés qui émet des alertes graduées auxquelles il est répondu au fil de l'exercice.
- Enfin, l'Agence comptable est également amenée en cours d'exercice à répondre aux enquêtes sur le contrôle interne et la fiabilité des comptes diligentées par la Contrôleure Budgétaire de l'Organisme.

2- Le Compte de résultat



COMPTE DE RESULTAT					
CHARGES		01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019	PRODUITS	
				01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
Achats	0.00	0.00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	23,072,625.92	23,524,461.16	Subventions pour charge de service public		
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Salaires, traitements, rémunérations	53,108,163.86	52,528,324.63	Subventions spécifiquement affectés au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	18,858,228.90	19,111,458.22	Dons et legs		
Intéressement et participation	0.00	0.00	Produits de la fiscalité affectée		
Autres charges de personnel	1,154,621.90	1,303,301.68	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	7,776,822.12	7,983,223.82	Ventes de biens ou prestations de services		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9,058,148.57	8,444,786.31	Produits des cessions d'éléments d'actif		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113,028,611.27	112,895,555.82	Autres produits de gestion		
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée	
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Transferts aux ménages	0.00	0.00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0.00	0.00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Transferts aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Reprise du financement rattaché à un actif		
Transferts aux autres collectivités	9,477,758.49	9,418,771.76	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	141,176.76	37,870.04			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	9,618,935.25	9,456,641.80			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	122,647,546.52	122,352,197.62	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		126,760,079.92
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS	
Charges d'intérêts	0.00	0.00	Produits sur des participations et prêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS		0.00
Impôts sur les sociétés	0.00	0.00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	4,112,533.40	5,467,046.55	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		0.00
TOTAL CHARGES	126,760,079.92	127,819,244.17	TOTAL PRODUITS		126,760,079.92

2-1 Compte de résultat : PRODUITS

Compte 706 – prestations de services

Les recettes de l'établissement, liées aux ventes de prestations de service, s'élèvent à 9,5 M€ en 2020. Ce volume global de prestations de services comprend toutes les prestations, sous conventions ou contrats, y compris celles qui s'imputent au compte 70688. Ces chiffres intègrent des produits à recevoir concernant l'EMA, constatés sur la base des listings de l'EMA pour le mois de décembre.

	2019	2020
EMA	7 938 115,73	9 547 482,02
AMM nouvelle demande	912 620,00	1 198 037,50
AMM variation	2 656 650,00	3 236 400,00
AMM extension	23 325,00	139 400,00
Avis scientifique	989 876,25	1 094 728,00
Taxes annuelles	1 989 905,65	2 627 794,98
Inspections	309 949,98	194 983,34
Renouvellement quinquennal	103 900,00	127 250,00
Pharmacovigilance : PRAC	900 287,85	863 522,20
Traduction	51 601,00	65 366,00
CONSEIL DE L'EUROPE	57 244,79	61 779,50
OMS	21 910,00	91 241,10
Inspections	0,00	3 645,00
TSA - contrôle	0,00	39 292,00
Autre	21 910,00	48 304,10
TOTAL 706	8 017 270,52	9 700 502,62

Compte 7412 – Participation de l'Assurance Maladie au financement de l'ANSM (ex subvention pour CSP)

Evoquée précédemment dans les faits caractéristiques, la participation de l'Assurance Maladie s'est élevée pour l'exercice 2020 à 115 821 750,99€.

Compte 74451 – Subventions reçues pour contrats aidés

Le Contrat unique d'insertion CUI-CAE est un contrat de travail de droit privé aidé financièrement par l'Etat, réservé aux employeurs du secteur non marchand. La prise en charge représente 50 % du SMIC selon les cas. Cela représente la somme de 13 214,47€.

Compte 75832 – Indemnités journalières de sécurité sociale concernant les années antérieures

Les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) liés aux arrêts maladie du personnel non titulaire font l'objet d'une annulation de charges lorsqu'elles sont encaissées au cours de la même année, soit 193 308,59€ pour les arrêts de 2020. Les IJSS enregistrées en produits de l'année 2020 au compte 75832 correspondent à des arrêts maladie des années antérieures pour un total de 345 929,84€.

Seuls les arrêts de plus de 3 jours des personnels non titulaires donnent lieu au versement d'IJSS par l'assurance maladie.

Compte 7584 – Contentieux et pénalités

Les produits constatés (20 848,10€) concernent essentiellement des pénalités envers la société ESSI QUARTZ. Ces pénalités ont été liquidées pour mauvaise exécution du marché d'entretien des locaux du site de Lyon.

Comptes 758811 et 758812 – Refacturation de frais de mission

La refacturation des frais de déplacement concerne principalement la représentation de la France aux instances européennes pour 3 453,44€ et les inspections pour 8 627,94€.

Compte 758888 –Autres produits divers

L'annexe 2019 faisait état de la possibilité d'apurer certains comptes de tiers, extrait :

Les autres comptes d'imputation provisoire, représentatifs de l'activité de collecte de taxes et redevances pour compte de tiers, vestige du mode de financement du CENGEPS et des CPP avant la réforme de 2012, présentent toujours un solde à la clôture 2018. L'enjeu financier est peu significatif (88.690,27€). La base juridico-réglementaire d'un apurement par mise en œuvre de la prescription quadriennale au profit de l'Agence est fragile. Compte tenu des dates des encaissements en cause qui s'échelonnent de 2012 à 2015, l'apurement des comptes d'imputation provisoire pourrait s'appliquer à la totalité de ceux-ci par constat d'un produit dans les comptes 2020 de l'Agence.

Cela a été fait par la prise en charge de titres de recettes au compte 758888.

2-2 Compte de résultat : CHARGES

Les travaux d'inventaire concernant les charges représentent les enjeux financiers suivants :

Travaux d'inventaire des charges	2018	2019	2020
Charges constatées en comptabilité	122 082 241,12	122 352 197,62	122 647 546,52
<i>dont charges à payer (CAPAC)</i>	<i>3 836 094,10</i>	<i>3 468 418,33</i>	<i>4 394 146,47</i>
<i>dont provisions et amortissements</i>	<i>9 241 194,60</i>	<i>8 482 656,35</i>	<i>9 199 325,33</i>
Part des charges calculées	10,71%	9,77%	11,08%

Comptes 6132 et 614 – Loyers et charges

La présentation des dépenses par sites nécessite de préciser les opérations comptables qui entrent dans la composition du résultat indiqué.

Les dépenses de locations immobilières (6132) s'élèvent à 2 660 190,06€ dont 2 479 965,27€ pour les baux.

Les autres dépenses de ce poste concernent essentiellement des locations de surface de stockage (marchés Seine Déménagement (environ 27 K€), Novarchive et Locarchives (environ 150 K€) et des CAPAC estimés à 3K€.

Les dépenses de charges locatives (6141) s'élèvent à 566 066,45€.

La forte diminution de ce poste s'explique par la régularisation des charges 2019 (39 K€) des sites de Saint-Denis (bâtiment Etoile) et Lyon.

Les dépenses brutes de charges de copropriété (6148) s'élèvent à 798,72€.

	Loyers 6132	Charges locatives 6141	Régularisation de charges 6141	Charges de copropriété 6148	Total
Site Saint-Denis	1 974 872,06 €	255 229,53 €	-12 864,18 €	798,72 €	2 230 900,30 €
<i>Bâtiment Etoile</i>	1 011 241,00 €	197 856,28 €	-12 864,18 €		1 209 097,28 €
<i>Bâtiment A</i>	963 631,06 €	57 373,25 €			1 021 004,31 €
<i>Bâtiment D</i>				798,72 €	798,72 €
Lyon	505 093,21 €	310 836,92 €	-26 367,75 €		815 930,13 €
Vendargues	0,00 €				0,00 €
Total	2 479 965,27 €	566 066,45 €	-39 231,93 €	798,72 €	3 046 830,43 €

Compte 615682 – Maintenance informatique et Compte 6287 Prestation informatique.

En 2020, les dépenses de maintenance informatique ont diminué de 213 027 € alors que les dépenses de prestation informatique ont augmenté de 2 036 794€.

On retrouve à ce compte les projets GBCP, Cannabis thérapeutique et des dépenses liées au télétravail dont l'assistance « SVP Informatique » notamment.

Compte 6211 – Personnel intérimaire

Le montant des charges de ce poste s'élève à 20 289,01€ (contre 25 792,78€ en 2019).

L'ANSM a conclu un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum avec trois prestataires. Dans le cadre de ce marché, l'ANSM a fait appel à deux intérimaires.

N° Contrat	Objet du contrat	Titulaire	Date d'effet	Date d'échéance du marché
2020M011 A-B-C	Service d'intérim pour le compte de l'ANSM	A-RANDSTAD	11/06/2020	10/06/2024
		B-EXPECTRA	23/06/2020	22/06/2024
		C-STAFFMATCH	15/06/2020	14/06/2024

Compte 6214 - Personnel mis à disposition

Au 31 décembre 2020, douze conventions de mise à disposition sont en cours dont une convention d'activité d'intérêt général mise en place à partir du 1^{er} juin 2017 et une convention d'exercice partagé à partir du 15 janvier 2019 avec les Hospices civils de Lyon.

Pour 2020, les charges liquidées en remboursement des salaires et les charges patronales supportées par les collectivités d'origine s'élèvent à 450 122,99€ dont 185 678,50€ de charges à payer à comptabiliser.

Compte 6218 – Gratifications des stagiaires

Le montant des gratifications est de 217 948,73€ au 31 décembre 2020 contre 259 996,71 € en 2019.

Le nombre de stagiaires passe de 94 en 2019 à 88 en 2020. La durée des stages diminue entre 2019 et 2020.

Les directions d'affectation des stagiaires sont, dans l'ordre décroissant, ONCOH (15), NEURHO (12), DAJR et SURV (9), CTROL (7), INFHEP (6), CARDIO et DI (5), DMCDIV, DIRCOM et GENER (4), DPAI (3), DG (2), DDIP, DAF et DMFR(1).

Compte 6226 – Honoraires

Les frais d'honoraires ont diminué de 17,5% en 2020 s'élevant à 376 803€ contre 456 959€ en 2019.

Le procès Médiateur® qui devrait se terminer en 2021 impacte toujours ce compte.

Comptes 6228 et 641822 Rémunérations des experts

En fonction de leur situation administrative, les experts sont rétribués sous forme d'honoraires (compte 6228) ou de rémunérations soumises à cotisations (compte 641822).

Experts	Rémunérations Brutes	Charges patronales	Total
Libéraux	64 620,00	0,00	64 620,00
Salariés	330 327,14	92 213,05	444 776,44
Total	394 947,14	92 213,05	487 160,19

Statuts	Nombre
Contractuels de droit public	168
Fonctionnaires	102
Contractuels de droit privé	49
Retraités	30
Libéraux	32
Intervenants au titre de la formation	1
Totaux	382

Les statuts ont un impact sur les cotisations sociales et charges patronales liquidées, qui vont de 0% dans le cas des libéraux à 37,34% pour les experts contractuels relevant du régime général de sécurité sociale. La répartition entre libéraux et non libéraux a naturellement des conséquences sur la masse salariale.

Les modalités de rémunération des experts sont fixées par la délibération n°2018-26. En comparaison avec l'année précédente, on remarque pour 2020 une légère baisse du coût global de la rémunération des experts (-4%), du nombre de bénéficiaires (-7%) ainsi que du nombre de vacations versées (-6%). On peut cependant noter une diminution significative et constante du nombre de recours à l'expertise externe ponctuelle (-16% par rapport à 2019, mais -34% par rapport à 2017).

Compte 6237 – Publications

Les frais de publication ont connu une augmentation en 2020 passant de 120 610€ en 2019 à 164 030€.

Comptes 6251 et 6256 – Déplacements du personnel et des experts

Cette catégorie de dépenses a naturellement été fortement impactée par la crise sanitaire.

Les frais de déplacements totalisent 478 641,98 € en 2020, contre 1 492 658,70 € en 2019.

Pour les agents, les coûts de billetterie et d'indemnisation des missions sont de 416 516,86€, contre 1 149 058,15€ en 2019.

Pour les experts, cela représente 62 125,12€, contre 343 600,55€ en 2019.

Faits marquants 2020

- **Informatisation des missions :**

L'application « **Notilus in one** » a été mise en production le 12 novembre 2020

- ✓ Suppression de tâches de saisie/ressaisie à chaque étape du processus
- ✓ Diminution des délais de remboursement (délais de validation raccourcis)
- ✓ Visibilité sur l'état d'avancement d'un dossier et sur l'ensemble des missions effectuées
- ✓ Dématérialisation des pièces justificatives
- ✓ Possibilité de soumettre un ordre de mission et/ou un état de frais tout en étant en télétravail
- ✓ Fin du circuit papier, possibilité de valider via une application mobile
- ✓ Visibilité sur l'ensemble des missions autorisées ou en cours
- ✓ Visibilité sur l'ensemble des dépenses
- ✓ Interfaces manuelles avec SIFAS (gestion comptable) : Import des EJ pour la facturation de la billetterie, import des avances et états de frais

- **Grève des transports :**

Les grèves dans les transports en janvier et février ont eu pour conséquences :

- ✓ De devoir annuler une quantité importante de réservations (beaucoup de manipulations réservations / annulations et surcoût pour l'ANSM)
- ✓ d'autoriser plus de souplesse dans l'utilisation du taxi/VTC

- **Crise sanitaire :**

La crise sanitaire a pour conséquences :

- ✓ Forte diminution des déplacements, notamment de mars à juin 2020. Aucune mission à l'étranger depuis mars 2020.
- ✓ De devoir annuler une quantité importante de réservations (beaucoup de manipulations réservations / annulations et surcoûts en frais d'annulation pour l'ANSM)
- ✓ d'autoriser plus de souplesse dans l'utilisation du véhicule personnel et les locations de véhicules
- ✓ d'accorder des nuitées dérogatoires supplémentaires aux agents pour leur permettre de satisfaire à leurs obligations professionnelles du lendemain matin.

S'il était indispensable de prendre en compte le contexte particulier lié à la situation sanitaire, le caractère exceptionnel de chaque « mesure d'assouplissement » prise a été rappelé.

Compte 6283 – Formation professionnelle

La formation professionnelle a elle aussi été largement impactée par la crise du COVID et les dépenses afférentes ont diminué de 57% entre 2020 et 2019 (659 621€ contre 1 534 186€)

Comptes 63 et 64 – Charges de personnel et taxes assises sur les salaires

Les apprentis

Les contrats d'apprentissage sont rémunérés de 27 à 120% du SMIC (soit de 415,65€ à 1847,34€ bruts) en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté dans le dispositif et du niveau de diplôme qu'il prépare.

Le montant brut des rémunérations versées aux 33 apprentis en 2020 s'élève à 324 390,57€.

58% des apprentis sont recrutés par les directions Produits/Métiers et 42% par les directions Supports/Transverses.

Les effectifs

Les autorisations d'emplois 2020 sous plafond sont de 912 et 36 hors plafond, soit un total de 948 ETP.

ARTT – Utilisation des comptes épargnes temps

Type CET	Nombre d'agents	Nombre de jours	Montants
Jours CET catégorie A convertis RAFP	0	0	- €
Jours CET catégorie B convertis RAFP	2	24	3 240,00 €
Jours CET catégorie C convertis RAFP	0	0	- €
Jours CET catégorie A monétisés	66	893	120 555,00 €
Jours CET catégorie B monétisés	25	307	27 630,00 €
Jours CET catégorie C monétisés	7	74	5 550,00 €
Totaux	100	1298	156 975,00 €

Le nombre de jours indemnisés en 2020 augmente de 4% par rapport à 2019, mais le montant des indemnités n'augmente quant à lui que de 2%.

Cela s'explique notamment par une répartition différente parmi les catégories A (-4%), B (+41%) et C (+25%).

RIFSEEP

2020 constitue la première année pleine durant laquelle le RIFSEEP a été versé à l'ensemble des titulaires pouvant en bénéficier.

Prime COVID

Le Décret n°2020-570 du 15 mai 2020 autorise le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents publics et agents de droit privé relevant d'un employeur public mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévu par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le montant de cette prime exceptionnelle s'élève à 80 460€ pour 144 bénéficiaires.

Allocation Forfaitaire de Télétravail

Une allocation Forfaitaire de Télétravail a été versée à 892 agents pour compenser leurs frais liés au télétravail imposé par le contexte sanitaire. Le montant global s'élève à 204 320,00€.

Comptes 647 – Autres charges sociales

Les prestations sociales à l'Agence sont prévues par la délibération n°2013-23.

Ces prestations évoluent de la même manière que les prestations ministérielles et interministérielles.

<u>Aides directes</u>	Bénéficiaires	Montants
Aide au logement	6	2 583,55€
Allocation enfant handicapé	10	23 072,71€
Centre de loisirs	3	335,82€
Colonie de vacances	1	97,38€
Séjour familial	2	719,88€
Séjour éducatif	1	21,44€
Secours	1	760,00€

Subventions

Association du personnel	100 000€
Mutuelle	3 618€

Prestations

Chèques CESU	5 999,65€
Médecine du travail	213 352,44€
Assistante sociale	29 106€
Arbre de Noël, évènements familiaux	204 478,88€
Restauration collective et chèques-déjeuner	
dont site de Saint-Denis	424 584,56€
dont site de Lyon	53 663,85€
dont site de Vendargues	92 228,12€

Compte 656 – Admission en non-valeur

Le montant de 611,16€ qui figure au débit de ce compte est constitué de quatre créances anciennes inférieures au seuil de 510€ et comptabilisées en non-valeur dans les conditions prévues par la Délibération 2007-46 de l'Agence portant sur les modalités d'abandon du recouvrement.

Compte 656 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés

En 2020 ce compte a uniquement enregistré des destructions d'éléments de l'actif. Sorties du compte 205 pour 303,36€ et du compte 2372 pour 416 818,64€.

Des explications sont données dans la section « actif immobilisé » en page 19 de la présente annexe.

Compte 6573 – Interventions

Subventions de fonctionnement des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

La convention initiale conclue pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) a été prorogée 2 fois pour une année supplémentaire. La première fois par décision unilatérale du directeur général de l'ANSM (cf. article 2 la convention) et la seconde fois par avenant.

Les modalités de versements restent identiques à celles de la convention initiale à savoir un versement en deux étapes : un acompte correspondant à 85% du montant du financement de l'année et un solde de 15%.

Le montant des charges 2020 constatées au titre des CRPV est de 5 502 900,01€.

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
APHP	134 487,18 €	CRPV (F.WIDAL) - Paiement 2020	LILLE	147 083,70 €	CRPV - Paiement 2020
APHP	135 096,43 €	CRPV (HEGP) - Paiement 2020	LIMOGES	156 873,96 €	CRPV - Paiement 2020
APHP	154 474,07 €	CRPV (MONDOR) - Paiement 2020	LYON	226 165,41 €	CRPV - Paiement 2020
APHP	103 577,81 €	CRPV (PITIE)- Paiement 2020	MARSEILLE	229 936,14 €	CRPV - Paiement 2020
APHP	103 089,08 €	CRPV (ST ANTOINE) - Paiement 20120	MONTPELLIER	221 516,74 €	CRPV - Paiement 2020
APHP	110 838,64 €	CRPV (COCHIN) - Paiement 2020	NANCY	174 544,04 €	CRPV - Paiement 2020
AMIENS	165 006,53 €	CRPV - Paiement 2020	NANTES	178 077,25 €	CRPV - Paiement 2020
ANGERS	181 276,93 €	CRPV - Paiement 2020	NICE	278 112,01 €	CRPV - Paiement 2020
BESANCON	173 722,43 €	CRPV - Paiement 2020	POITIERS	191 987,85 €	CRPV - Paiement 2020
BORDEAUX	193 189,10 €	CRPV - Paiement 2020	REIMS	161 409,05 €	CRPV - Paiement 2020
BREST	124 751,56 €	CRPV - Paiement 2020	RENNES	155 811,22 €	CRPV - Paiement 2020
CAEN	128 105,57 €	CRPV - Paiement 2020	ROUEN	190 889,07 €	CRPV - Paiement 2020
CLERMONT	117 592,86 €	CRPV - Paiement 2020	ST-ETIENNE	135 302,78 €	CRPV - Paiement 2020
DIJON	201 650,44 €	CRPV - Paiement 2020	STRASBOURG	144 171,63 €	CRPV - Paiement 2020
GRENOBLE	203 511,57 €	CRPV - Paiement 2020	TOULOUSE	263 526,90 €	CRPV - Paiement 2020
CHU BREST	3 582,00 €	CRPV - Part variable 2020	TOURS	235 122,78 €	CRPV - Paiement 2020
AP-HP - COCHIN	21 131,72 €	CRPV - Part variable 2020	AP-HP - PITIE SALPETRIERE	23 155,19 €	CRPV - Part variable 2020
AP-HP - FERNAND WIDAL	26 865,85 €	CRPV - Part variable 2020	AP-HP - ST ANTOINE	10 858,21 €	CRPV - Part variable 2020
AP-HP - HEGP	19 015,28 €	CRPV - Part variable 2020	CHU STRASBOURG	17 900,97 €	CRPV - Part variable 2020
AP-HP - MONDOR	19 111,19 €	CRPV - Part variable 2020	CHU TOULOUSE	40 378,87 €	CRPV - Part variable 2020
657.341 PHARMACOVIGILANCE			5 502 900,01 €		

Subventions de fonctionnement des Centres d'Evaluation et d'Information de Pharmacodépendance

Le versement de la subvention 2020, a comme pour les CRPV, été effectué sur la base d'un avenant et en 2 étapes (un acompte correspondant à 85% du montant du financement de l'année et un solde de 15%).

Le montant des charges 2020 constatées au titre des CEIP est de 1 305 600,01€.

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
BORDEAUX	60 457,62 €	CEIP - Paiement 2020	MARSEILLE	181 118,86 €	CEIP - Paiement 2020
CAEN	113 312,04 €	CEIP - Paiement 2020	MONTPELLIER	59 063,67 €	CEIP - Paiement 2020
CLERMONT	67 316,03 €	CEIP - Paiement 2020	NANCY	108 560,91 €	CEIP - Paiement 2020
APHP	115 760,17 €	CEIP (F.WIDAL) - Paiement 2020	NANTES	149 856,40 €	CEIP - Paiement 2020
GRENOBLE	125 490,14 €	CEIP - Paiement 2020	POITIERS	32 762,57 €	CEIP - Paiement 2020
LILLE	51 781,31 €	CEIP - Paiement 2020	TOULOUSE	115 318,36 €	CEIP - Paiement 2020
LYON	80 756,77 €	CEIP - Paiement 2020	AP-HP - FERNAND WIDAL	24 340,69 €	CEIP 2016S039 FWIDAL VARIABLE
CHU DE TOULOUSE	19 704,47 €	CEIP 2016S043 PART VARIABLE			
657.342 PHARMACODEPENDANCE			1 305 600,01 €		

Autres subventions

Les « Autres subventions » ont été comptabilisées sur 2 comptes suite au changement de nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant total des charges constatées au 31 décembre 2020 est de 2 014 551,60€ et se décompose comme suit :

Le compte 65714

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CEA	18 720,00	Solde final DETECTAAV
657.14 AUTRES SUBVENTIONS		18 720,00 €

Le compte 657344

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement	Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
AP HP	121 014,00 €	HAP - ETUDE K AMP - Acompte 2020	INSERM	61 360,00 €	HAP 2020 HANSLIK - Acompte à la notif (50%)
AP HP	90 480,00 €	HAP - ETUDE BURDET - Acompte 2020	PROJET METRAPEG	100 000,00 €	HAP METRAPEG 2020S003 - VERSEMENT 100 %
C.N.O.P	111 000,00 €	HAP CNOP 2020S008	SFPT	5 000,00 €	HAP SFPT - 1er paiement 2020
C.N.O.P	10 500,00 €	Solde convention CNOP 2018S004	UNION DES PATIENTS PARTENAIRES	15 000,00 €	HAP UFPP 2020S007 - Acompte + Solde
CHU DE RENNES	130 271,00 €	HAP IMMUNOGLOBULINE 2020S002 - Acompte 90 %	UNIVERSITE DE BORDEAUX	422 791,27 €	Centre partenaire Drugs Safe - Versement 2020
CHU DE DIJON	67 485,60 €	HAP 2020 - OSTEOPOROSE Acompte 2020 (90%)	UNIVERSITE DE BORDEAUX	76 908,73 €	Centre partenaire Drugs Safe - Versement 2020
CHU TOURS	72 000,00 €	HAP - HUGHORTHO - Acompte 2020	UPEC	40 000,00 €	2019S010 - Versement 2ème année
CNGE IRMG ASSOCIATIO	28 462,00 €	HAP CIA 2020S001 - Acompte 75 %	UPEC	40 000,00 €	2019S006 Versement 2ème année
HCL	50 000,00 €	HAP REMERA 2020S004 - Versement 100 %	UPEC	72 000,00 €	HAP 2020S015 DRONE - Acompte à la notif (60%)
INSERM	135 000,00 €	HAP 2020S006 - MANSOURI Acompte 2020 (90%)	UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	40 000,00 €	HAP 2020S017 VABRE - Acompte à la notif
INSERM	76 565,00 €	HAP 2020S012 I.AHMED - Acompte à la notif (60%)	UVSQ	40 000,00 €	2019S007 - Versement 2ème année
INSERM	104 994,00 €	HAP 2020S014 FOURNIER - Acompte à la notif (60%)	UVSQ	40 000,00 €	2019S008 - Versement 2ème année
INSERM	5 000,00 €	HAP REDSIAM 2020S016 - Versement 100 % à la notif	UVSQ	40 000,00 €	2020S019 - Versement 1ère année
657.344 AUTRES SUBVENTIONS			1 995 831,60 €		

Appels à projets

Les « Appels à projets » ont été comptabilisés sur 2 comptes suite au changement de nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant des charges constatées au compte financier est de 149 825,51€ contre 1 026 740,14€ en 2019 et 2.425.034.62€ en 2018. Il se décompose comme suit :

Le compte 65715

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
CHU CLERMONT FERRAND	29 971,80	AAPR 2015S030 - P27 - Solde final
AP HP	19 834,58	AAPR 2016S053 - P36 - Solde final
AP HP	4 019,13	AAPR 2014S038 - P65 - Solde final
HCL LYON	10 000,00	AAPR 2015S019 - P33 - Solde final
CHU TOULOUSE	23 000,00	AAPR 2015S024 - P73 - Solde final
657.15 APPELS A PROJETS		86 825,51 €

Le compte 657345

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
ACTION TRAITEMENTS	3 000,00 €	Solde final AAPA 2018S005-P1
INSERM	48 000,00 €	Avenant PREVITOX 2018S003 - 1er versement
INSERM	12 000,00 €	Avenant PREVITOX 2018S003 - solde
657.345 APPELS A PROJETS		63 000,00 €

La procédure d'appels à projet a été initiée en 2012 :

- Appels à projets de recherche : 22 en 2012, 17 en 2013, 13 en 2014, 10 en 2015, 10 en 2016, 9 en 2017, 2 en 2018 et **aucun en 2019 et 2020** ;
- Appels à projets associations : 9 en 2012, 10 en 2013, 7 en 2014, 6 en 2015, 4 en 2016, 4 en 2017, 2 en 2018 et **aucun en 2019 et 2020**.

Subventions matériovigilance

Des conventions relatives à la coopération entre l'ANSM et le correspondant régional de matériovigilance et réactovigilance implanté au sein des CHU ont été conclues en 2020 avec huit CHU (Marseille, IDF, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Nantes et Toulouse).

Bénéficiaire	Montant	Objet du versement
AP-HM	13 613,00 €	CRMRV 2018 - Solde 2019 à la réception BF
AP-HM	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
AP-HM	28 000,00 €	CRMRV 2018 - Solde 2020
AP-HP	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
AP-HP	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
AP-HP	57 375,00 €	CRMRV 2020 - 1er vers. a compte 2020
CHU BORDEAUX	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
CHU BORDEAUX	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
CHU DE LILLE	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
CHU DE LILLE	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers a compte 2020
CHU DE NANCY	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
CHU DE NANCY	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
CHU DE NANTES	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
CHU DE NANTES	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
CHU TOULOUSE	10 125,00 €	CRMRV - Solde 2020
CHU TOULOUSE	28 813,87 €	CRMRV 2018 Occitanie - Solde 2019
CHU TOULOUSE	57 375,00 €	CRMRV - 1er vers. a compte 2020
CHU TOULOUSE	3 505,71 €	CRMRV - Solde 2020
HCL - LYON	6 619,29 €	CRMRV - Solde 15%
HCL - LYON	10 125,00 €	CRMRV - Solde 15%
657.346 MATERIOVIGILANCE		610 426,87 €

3- La situation patrimoniale



3-1 Capacité d'autofinancement

Méthode additive de calcul de la CAF 2020		
Résultat de l'exercice 2019	solde 120	4 112 533,40
+ Dotations aux amortissements	6811	8 062 399,57
+ Dotations aux provisions	6815 +6817	719 803,76
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	656	417 122,00
- Produit de cessions immobilisations corporelles	756	-4 798,26
- Quote-part des subventions d'investissement	7813	-24 000,00
- Reprises sur provisions	7815	-258 026,40
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2019		13 025 034,07

La CAF fait appel au compte de résultat et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Les charges décaissables sont celles qui entraînent des paiements, par opposition aux charges dites calculées, comme les dotations aux amortissements et aux provisions.

Méthode soustractive (tableau des SIG) de la CAF 2019		
EBE		21 817 359,03
- Autres charges	65 sauf 656	-9 730 112,24
- Charges financières	66	0,00
+ Autres produits	75 sauf 756	937 787,28
+ Transferts de charges	79	0,00
+ Produits financiers	76	0,00
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2019		13 025 034,07

Les produits encaissables génèrent des encaissements, par opposition aux produits calculés comme les reprises sur provisions.

3-2 Fonds de roulement

Tableau de financement abrégé 2020

EMPLOIS	Montant	Part	RESSOURCES	Montant	Part
	I.A.F. (CAF négative)	0,00		0,00%	C.A.F.
Acquisitions d'immobilisations	4 871 738,00	100,00%	Produits des cessions d'actifs	4 798,26	0,04%
Immobilisations incorporelles	2 378 289,30	48,82%	Subvention d'investissement	0,00	0,00%
Avances et acomptes sur immos incorporelles	0,00	0,00%	Immobilisations corporelles	2 493 448,70	51,18%
Immobilisations corporelles	2 493 448,70	51,18%	Avances et acomptes sur immos corporelles	0,00	0,00%
Avances et acomptes sur immos corporelles	0,00	0,00%	Immobilisations financières	0,00	0,00%
Immobilisations financières	0,00	0,00%	Réduction d'immobilisations financières	2 225,98	0,02%
Diminution de capitaux propres (report à nouveau 119)	0,00	0,00%	Augmentation de capitaux propres (report à nouveau 110)	0,00	0,00%
TOTAL DES EMPLOIS	4 871 738,00	100,00%	TOTAL DES RESSOURCES	13 032 058,31	100,00%
AUGMENTATION du FR	8 160 320,31				

Les ressources du tableau de financement 2020 sont constituées à près de 100% par la CAF, cette structure étant courante étant donné que le budget global de l'Agence est financé majoritairement par l'Assurance Maladie désormais et qu'aucune subvention d'investissement versée par un tiers autre que l'Etat n'a été constatée.

Les emplois du tableau de financement s'élèvent à 4 871 738€, en nette diminution par-rapport au montant des immobilisations acquises en 2019 (8 042 470€).

Les ressources excédant les emplois, un **apport au fonds de roulement** de 8 160 320,31€ est constaté. Le ratio [fonds de roulement 2020 / charges décaissables 2021] passe de 3,15 à 3,75 (exprimé en mois de fonctionnement du budget 2021).

Le fonds de roulement continue sa progression commencée en 2018. La reconstitution d'une marge de fonds de roulement peut être considérée comme une source de financement d'investissements à réaliser et le budget initial 2021 a ainsi été voté le 26 novembre 2020 avec un prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement de 3 480 675€.

BILAN FONCTIONNEL	2018	2019	2020
+ Ressources stables :	183 028 649,36	196 196 804,56	208 809 514,89
. Capitaux propres	88 681 691,12	94 424 509,71	98 983 704,87
. Réserves	79 035 938,28	79 035 938,28	79 035 938,28
. Report à nouveau	0,00	4 754 198,73	10 221 245,28
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	4 754 198,73	5 467 046,55	4 112 533,40
. Subventions d'investissement	372 000,00	348 000,00	324 000,00
. Provisions	4 519 554,11	4 819 326,15	5 289 987,91
. Provisions pour dépréciation	130 876,25	8 884,40	0,00
. Amortissements	94 216 081,99	101 763 410,45	109 825 810,02
. Dettes financières (hors intérêts courus)	0,00	0,00	0,00
- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :	157 553 423,41	165 083 846,72	169 536 236,74
* Immobilisations incorporelles	34 904 112,78	37 092 943,40	40 339 901,67
* Immobilisations incorporelles en cours	1 285 487,61	1 285 487,61	0,00
* Immobilisations corporelles	121 262 809,66	126 602 432,33	128 435 120,11
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	660 760,92
* Immobilisations financières	101 013,36	102 983,38	100 454,04
= FONDS de ROULEMENT NET GLOBAL	25 475 225,95	31 112 957,84	39 273 278,15
EVOLUTION DU FRNG en montant	6 029 725,67	5 637 731,89	8 160 320,31
Charges décaissables prévues au BI N+1	118 601 223,00	118 596 551,00	125 539 009,00
Ratio : FR en mois du budget de fonctionnement N+1	2,58	3,15	3,75

+ Trésorerie	43 897 790,20
+ Actif circulant d'exploitation	4 452 050,22
- Dettes d'exploitation	9 076 562,27
= Fonds de roulement au 31/12/2020	39 273 278,15

Le calcul du fonds de roulement par le « bas du bilan », à savoir par différence de l'actif circulant et du passif circulant, permet de vérifier le montant du FR calculé par le « haut » du bilan. Il permet également ainsi de contrôler les tableaux issus du peu sûr SI SIFAS.

3-3 Besoin en fonds de roulement et trésorerie

+ Actifs d'exploitation :	4 452 050,22
- Dettes d'exploitation (sauf 496) :	-9 076 562,27
- Dettes diverses (cpté 1688 "intérêts courus")	0,00
= BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT	-4 624 512,05

+ FONDS DE ROULEMENT	39 273 278,15
- BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 624 512,05
= TRÉSORERIE	43 897 790,20
Vérification : solde des comptes de classe 5	

Le BFR est la partie des besoins d'exploitation qui n'est pas couverte par des ressources d'exploitation. Un dégageant de fonds de roulement est constaté, comme en 2018 et 2019.

Le volume des dettes d'exploitation (notamment les charges à payer constatées sur la base du service fait valorisé) excède sensiblement celui des actifs d'exploitation. Le niveau de trésorerie remonte ainsi fortement.

4- Le bilan



Etablissement : 1000 Agence nationale de sécurité du médicament

BILAN							
ACTIF	01/2020 à 12/2020			01/2019 à 12/2019	PASSIF	01/2020 à 12/2020	01/2019 à 12/2019
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	40,339,901.67	35,836,208.55	4,503,693.12	6,357,076.38	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état	0.00	0.00
Terrains	835,010.03	431,659.05	403,350.98	383,232.92	Financement de l'actif par des tiers	324,000.00	348,000.00
Constructions	67,152,239.88	24,695,174.43	42,457,065.45	44,057,222.20	Fonds propres des fondations	0.00	0.00
Installations techniques, matériels et outillage	16,651,060.23	14,878,628.51	1,772,431.72	1,404,971.90	Ecarts de réévaluation	0.00	0.00
Collections	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserves	79,035,938.28	79,035,938.28
Biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	10,221,245.28	4,754,198.73
Autres immobilisations corporelles	43,796,809.97	33,984,139.48	9,812,670.49	11,014,949.49	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4,112,533.40	5,467,046.55
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	660,760.92	0.00	660,760.92	0.00			
Avances et acomptes sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL FONDS PROPRES	93,693,716.96	89,605,183.56
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions pour risques	3,258,403.61	2,928,918.61
Immobilisations financières	100,454.04	0.00	100,454.04	102,983.38	Provisions pour charges	2,031,584.30	1,890,407.54
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	169,536,236.74	109,825,810.02	59,710,426.72	63,320,436.27	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5,289,987.91	4,819,326.15
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	Emprunts obligataires	0.00	0.00
Créances					Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers	0.00	0.00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00
Créances sur clients et comptes rattachés	4,245,618.96	0.00	4,245,618.96	4,005,819.24	TOTAL DETTES FINANCIERES	0.00	0.00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00	0.00	DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés par l'organisme	22,487.55	0.00	22,487.55	21,936.22	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5,373,979.81	4,350,848.35
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes fiscales et sociales	3,451,283.82	2,857,814.73
Créances sur les autres débiteurs	164,589.99	0.00	164,589.99	256,733.39	Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
Charges constatées d'avance	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0.00	0.00
					Autres dettes non financières	231,944.92	351,245.61
					Produits constatés d'avance	0.00	0.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4,432,696.50	0.00	4,432,696.50	4,284,488.85	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	9,057,208.55	7,559,908.69
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres éléments de trésorerie passive	0.00	0.00
Disponibilités	43,897,790.20	0.00	43,897,790.20	34,379,493.28			
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL TRESORERIE	0.00	0.00
TOTAL TRESORERIE	43,897,790.20	0.00	43,897,790.20	34,379,493.28	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	0.00	0.00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	0.00	0.00	0.00	0.00	ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0.00	0.00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL GENERAL	108,040,913.42	101,984,418.40
TOTAL GENERAL	217,866,723.44	109,825,810.02	108,040,913.42	101,984,418.40			

4-1 Actif au 31 décembre 2020

4-1-1 Actif immobilisé

Actif immobilisé brut

Le tableau suivant de l'actif immobilisé retrace l'ensemble des opérations effectuées sur les comptes concernés. Outre les acquisitions, cessions ou sorties biens de l'exercice, sont mentionnés les « virements de poste à poste » qui traduisent :

- les mouvements liés à des imputations en immobilisations définitives lorsque le bien est mis en service (transfert du compte 23 vers le 20 ou le 21) ou abandonné (transfert en charges vers le compte 656).
- les corrections et les rectifications d'imputations comptables.

Un inventaire physique a été réalisé à l'ANSM en 2019.

En 2020, le logiciel de suivi des immobilisations BAL-IMMO a été totalement indisponible.

Les acquisitions de l'exercice ont été intégrées dans la nouvelle version de l'outil directement par l'éditeur ARKETEAM à partir des tableaux de suivi transmis par l'Agence comptable au format Excel.

Les dotations aux amortissements de l'exercice ont ainsi pu être liquidées.

En revanche il a été décidé avec les services de l'ordonnateur de ne pas procéder à des sorties de biens de l'inventaire.

Ainsi, les sept PC portables dérobés lors des vols avec effraction de 2019 figurent toujours à l'actif.

Toutefois, nous avons procédé à l'intégration comptable des immobilisations du compte 2372 qui présentait un solde débiteur en balance d'entrée de 1 285 487,61€.

En effet, lors de la bascule des comptes vers le nouveau SI SIFAS en 2016, les comptes 2372 et 2371 ont été utilisés à tort pour reprendre les soldes de comptes d'immobilisations en cours (et non pas pour comptabiliser des avances sur commandes comme l'indique l'intitulé de ces deux comptes).

L'état de l'actif nous a permis d'identifier ces immobilisations qui relevaient toutes de la Direction des Services Informatiques (DSI).

Un certificat administratif nous a permis d'intégrer celles qui avaient été mises en service pour 868 668,97€ et de procéder à la sortie de l'actif de celles qui ont été abandonnées par constatation d'une charge au compte 656 pour 416 818,64€.

Par ailleurs, la trace comptable de la caution versée à Air liquide pour 303,36€ avant 2001 n'a pas été retrouvée malgré des recherches aux archives. L'apurement comptable de cette écriture ancienne est intervenu en 2020 par constatation d'une charge au compte 656.

Enfin, la caution de 100 000€, fixée par ordonnance de placement sous contrôle judiciaire de l'Agence le 19 mars 2013 dans le cadre de l'affaire Mediator[®], versée en 2013 figure toujours au bilan.

Projet LYON ANSM/ANSES

Le projet de laboratoire commun avec l'ANSES a vu le jour en 2020 et des conventions de collaboration et de cofinancement ont été signées par les Directeurs généraux des deux établissements :

- Convention relative à la mission de programmation le 14 octobre 2020.
- Convention relative à la passation d'un concours pour la construction du bâtiment le 10 novembre 2020.
- Convention cadre de collaboration administrative le 25 novembre 2020.
- Convention financière le 18 décembre 2020.

Le courrier d'appel de fonds pour 2020 au titre des missions de programmation* et du concours d'architecture** a été réceptionné le 18 décembre. Le montant total de l'appel s'élève à 660 760,92€TTC. Le versement a été effectué le 28 décembre.

Il s'agit de montants prévisionnels. Une réédition des comptes aura lieu en 2021. A cette occasion un état liquidatif sera produit et certifié par l'agent comptable de l'ANSES accompagné de l'ensemble des factures payées.

(*) Article 2 de la convention du 14 octobre 2020 relative à la mission de programmation

(**) Article 4 de la convention de collaboration et de co-financement du 10 novembre 2020 relative au concours

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2020
		Par virement de poste à poste	Acquisitions Mises à disposition Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	37 092 943,40	868 668,97	2 378 289,30	0,00	0,00	40 339 901,67
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Logiciels	35 780 482,44	868 668,97	2 305 487,00			38 954 638,41
Autres - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 312 460,96		72 802,30			1 385 263,26
Immobilisations corporelles	126 602 432,33	0,00	1 832 687,78	0,00	0,00	128 435 120,11
Agencements Terrains Bâti Acquis	644 950,59		22 988,50			667 939,09
Agencements Terrains Bâti Autres (Voirie)	130 460,14		36 610,80			167 070,94
Batiments acquis	41 760 631,14					41 760 631,14
Installation générale	24 901 003,37		490 605,37			25 391 608,74
Installations spéciales s/sol propre	827 302,79					827 302,79
Matériel acquis	15 000 963,23		780 452,22			15 781 415,45
Matériel acquis -Outillage	42 341,99					42 341,99
Aménagements divers acquis	28 640 270,61		14 420,76			28 654 691,37
Matériel de transport acquis	128 350,59		20 612,96			148 963,55
Matériel de bureau acquis	525 713,24		2 945,64			528 658,88
Matériel informatique acquis	10 097 663,46		400 468,20			10 498 131,66
Mobilier acquis	3 580 706,48		40 381,57			3 621 088,05
Matériels divers acquis	322 074,70		23 201,76			345 276,46
Immobilisations incorporelles en cours	1 285 487,61	0,00	0,00	868 668,97	416 818,64	0,00
Avance immobilisation incorporelle en cours	0,00					0,00
Acompte immobilisation incorporelle en cours	1 285 487,61			868 668,97	416 818,64	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	660 760,92	0,00	0,00	660 760,92
Acomptes- Immos en cours- Construction Bâtiment Acquis	0,00		660 760,92			660 760,92
Acomptes- Immos en cours- Installations Agencements Bât acquis	0,00					0,00
Autres immobilisations financières	102 983,38	0,00	0,00	2 225,98	303,36	100 454,04
Prêts	2 680,02			2 225,98		454,04
Dépôts et cautionnements versés	100 303,36			0,00	303,36	100 000,00
TOTAUX	165 083 846,72	868 668,97	4 871 738,00	870 894,95	417 122,00	169 536 236,74

Amortissement des biens de l'actif immobilisé

Les durées d'amortissement sont fixées par la délibération n°2005-43 du 28/10/2005 :

50 ans pour les immeubles

20 ans pour les constructions légères, installations et agencements

10 ans pour le mobilier et l'outillage

5 ans pour le matériel scientifique, le matériel de bureau, le matériel informatique et les voitures

3 ans pour les logiciels et les licences

Le calcul des dépréciations est fait dans l'outil BAL-IMMO (éditeur ARKETEAM), lorsque l'inventaire a été mis à jour par les personnes en charge de constater la mise en service des biens à amortir. La mise à jour de la comptabilité générale est faite par l'Agence comptable sur la base des données de l'inventaire comptable.

Comme évoqué précédemment, l'ANSM ne possédant pas encore le nouvel outil BAL-IMMO, c'est l'éditeur ARKETEAM qui a procédé à la liquidation pour l'exercice 2020.

Les dotations aux amortissements représentent une charge calculée et non budgétaire de 8 062 399,57 €

AMORTISSEMENTS	Cumulés au 31/12/2019	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (concernent les éléments de l'actif sortis)	Cumulés au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	32 021 354,63	3 814 853,92	0,00	35 836 208,55
Frais d'établissement	0,00			0,00
Frais de recherche et développement	0,00			0,00
Logiciels	31 036 860,47	3 598 484,55		34 635 345,02
similaires, brevets, licences, marques,	984 494,16	216 369,37		1 200 863,53
Droit au bail	0,00			0,00
Fonds commercial	0,00			0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	69 742 055,82	4 247 545,65	0,00	73 989 601,47
Agencements Terrains Bâties Acquis	379 679,19	32 602,15		412 281,34
(Voirie)	12 498,62	6 879,09		19 377,71
Batiments acquis	15 124 293,89	835 508,42		15 959 802,31
Installation générale	7 480 118,42	1 255 253,70		8 735 372,12
Installations spéciales s/sol propre	438 704,84	38 998,75		477 703,59
Matériel acquis	13 984 712,48	373 933,17		14 358 645,65
Matériel acquis -Outillage	42 218,79	60,48		42 279,27
Aménagements divers acquis	20 615 190,04	753 739,44		21 368 929,48
Matériel de transport acquis	104 713,14	9 330,22		114 043,36
Matériel de bureau acquis	490 013,06	15 240,03		505 253,09
Matériel informatique acquis	8 088 656,45	728 216,31		8 816 872,76
Mobilier acquis	2 708 107,34	181 390,62		2 889 497,96
Matériels divers acquis	273 149,56	16 393,27		289 542,83
TOTAUX	101 763 410,45	8 062 399,57	0,00	109 825 810,02

4-1-2 Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 4 432 696,50€ au 31/12/2020.

Cette nouvelle augmentation en 2020 est due à la forte croissance des produits facturés et notamment envers l'EMA (9 547 482€ en 2020 contre 7 938 115€ en 2019).

La date de prise en charge de nombreux titres de recettes, le 31 décembre, impacte fortement l'actif circulant (et donc les restes à recouvrer...).

La constatation en comptabilité générale des produits issus des prestations facturées (comptabilité budgétaire) à l'EMA est à l'étude et une nouvelle procédure sera mise en œuvre en 2021 afin de pallier les effets sur l'actif et l'état des restes.

Quoi qu'il en soit, le suivi des créances fait toujours l'objet d'une attention particulière de l'Agence comptable et la nouvelle procédure de saisie à tiers-détenteur mise en œuvre depuis 2019 a été maintenue en 2020.

Néanmoins afin de tenir compte de l'état d'urgence sanitaire instauré dans le cadre de l'épidémie de covid-19, plusieurs ordonnances des 25 et 27 mars 2020 ont autorisé la prorogation ou la suspension de certains délais de prescription de l'action en recouvrement et ont surtout eu l'effet immédiat d'interdire la mise en œuvre d'actions de recouvrement forcé jusqu'à l'été 2020.

Par ailleurs, si en 2019 l'accent avait été mis sur la relance des débiteurs privés - tous les laboratoires concernés par la mise en place du numéro vert «Valsartan » ont payé leur écot- en 2020 une attention particulière a été portée sur les débiteurs publics et notamment sur les créances dues par les centres de pharmacovigilance.

En effet, au 22 septembre 2020, la dette de ces débiteurs publics s'élevait à 1 074 879€.

A cette fin, il a été proposé à tous les débiteurs une compensation amiable entre les sommes qu'ils nous devaient et les montants à leur verser dans l'année au titre de leurs subventions annuelles.

Cette procédure qui a concerné 11 établissements est toujours en cours et donne de bons résultats. Elle permet également d'interrompre la prescription des créances de l'ANSM.

Néanmoins, du fait de l'insaisissabilité des débiteurs publics cette compensation proposée ne peut être que conventionnelle et l'échec de cette solution amiable de recouvrement conduirait l'Agence comptable à saisir les ARS des régions d'implantation des CHU concernés.

4-2 Passif au 31 décembre 2020

4-2-1 Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 93 693 716,96€ au 31 décembre 2020.

Les réserves facultatives(10682) sont constituées en majorité par les résultats des différents exercices depuis la création de l'établissement et ont vocation à rester durablement en fonds propres.

Le résultat 2019 n'a pas été affecté en réserves mais en report à nouveau (5 467 046,55€)

Les subventions d'équipement sont enregistrées, depuis 2013, aux comptes 10413 pour le financement par l'Etat et aux comptes 13412 à 13415 pour les autres financeurs, en application de l'instruction comptable du 18/12/2012.

L'amortissement des subventions d'investissement se fait au même rythme que celui des immobilisations financées, en l'occurrence 20 ans.

Suite à la dotation 2020 de 24 000€, le financement net constaté au bilan est donc de 324 000€.

4-2-2 Provisions et dépréciations

Provisions pour risques (compte 151)

Litiges relatifs aux ressources humaines

Il n'y a plus de provision à ce titre depuis 2019 et il n'y a pas non plus lieu d'en constater en 2020. .

Litiges relatifs à l'exécution des marchés

Il n'y a plus de provision à ce titre depuis 2017 et il n'y a pas non plus lieu d'en constater en 2020.

Provisions pour charges (compte 158)

Provision pour passifs sociaux : congés et comptes épargne-temps

Conformément à l'instruction comptable relative aux passifs sociaux du 27/12/2013, les CET font l'objet d'une provision.

L'évaluation des jours épargnés sur CET au 31/12/2020 tient compte des éléments suivants :

+ situation des CET au 31/12/2019

+ stock mis à jour après exercice du droit d'option allant jusqu'au 31/01/2020

- jours de CET utilisés en 2020 sous forme de congés, d'épargne RAFP ou monétisés

La valorisation des jours épargnés ne peut pas être faite en distinguant le volume de jours inférieurs ou supérieurs à 15 par CET, en raison du droit d'option qui court jusqu'au 31/01/2021.

Par mesure de simplification, les jours de CET sont valorisés en fonction du coût de monétisation, par préférence à un coût moyen journalier.

Compte tenu des modalités de recensement des jours de CET et de leur valorisation, des dotations complémentaires sont à effectuer pour abonder les provisions existantes aux comptes 1582 et 1583

Catégories CET	Jours CET	Valorisation brute	Evaluation charges
A	8 423	1 137 105,00 €	578 559,02 €
B	2115,5	190 395,00 €	100 452,40 €
C	212,5	15 937,50 €	9 135,38 €
Totaux	10 751	1 343 437,50 €	688 146,80 €

Dotation complémentaire compte 1582 :

1 343 437,50 - 1 249 440,00 = **93 997,50 €**

Dotation complémentaire compte 1583 :

688 146,80 - 640 967,54 = **47 179,26 €**

Provisions pour engagements pluriannuels

Les engagements relatifs aux appels à projets (AAP) et aux subventions hors appels à projets (HAP) sont couverts par des provisions. La décision prise en 2012 de provisionner pour ces catégories d'engagements relève de l'analyse suivante du support conventionnel :

Dans la mesure où les justificatifs à produire par le bénéficiaire du financement ne conditionnent pas les versements et qu'aucune autre condition ne paraît être posée pour la constitution du droit à financement du bénéficiaire, il faut considérer que le fait que le projet soit retenu et donne donc lieu au conventionnement est ce qui matérialise la réalisation, en une fois, des conditions. Le bénéficiaire porte un projet qui présente les caractéristiques requises par l'ANSM et il n'y a donc a priori aucune autre condition à satisfaire ultérieurement.

Même si des engagements réciproques existent et que la validation du rapport scientifique final conditionne le versement du solde qui pourra être ajusté à la baisse, l'ANSM a, dès la signature de la convention, une obligation envers le bénéficiaire pour la totalité du financement qui doit logiquement donner lieu à impact au résultat dès la première année (via une provision pour charges).

La prise en compte du contenu des rapports définitifs se fait par l'ajustement de la charge constatée lors du versement du solde (avec reprise, en contrepartie, du solde de la provision initialement constatée).

Les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) rentrent désormais dans le dispositif des provisions.

Seuls les centres d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances (CEIP) n'en font pas partie dans la mesure où les modalités de financement décrites dans les conventions ne permettent pas d'établir le niveau du financement auquel s'engage l'Agence pour les exercices ultérieurs.

Engagements pluriannuels	DOTATIONS	REPRISES
Hors appels à projets	578 627,00 €	174 220,00€
Vigilances	-	70 427,00€
Appels à projets associations		4 495,00€
Appels à projets recherche	-	-
TOTAL	578 627€	249 142€

Dotation complémentaire au titre de l'exercice 2020 compte 1518 : **329 485 €**

Provision pour dépréciation de comptes débiteurs (compte 491)

La provision constituée lors de la clôture 2019 à hauteur de 8 884,40€ relative à trois dossiers de trop versés sur salaires doit être reprise intégralement, les sommes ayant été restituées.

Il n'y a pas lieu d'en constituer de nouvelle.

4-2-3 Dettes

Les dettes de l'Agence sont des dettes non financières, à court terme.

Elles s'élèvent à 9 057 208,55€ au 31/12/2020 contre 7 553 210,70€ au 31/12/2019.

Elles se décomposent en :

1. Dettes fournisseurs pour 5 373 979,81€ soit 59,33% du total (factures non parvenues incluses)
2. Dettes envers le personnel, la sécurité sociale et l'ETAT (PAS et taxe sur les salaires) pour 3 451 283,82€ soit 38,11%
3. Union européenne (JAMS) pour 185 917,18€ soit 2,05%
4. DIVERS pour 46 027,74€ soit 0,51%

Focus : dettes fournisseurs

Pour mémoire, le critère de rattachement d'une charge à l'exercice est le service fait (SF). Ainsi, le compte 408 « factures non parvenues » est utilisé quotidiennement au fil de l'eau en GBCP et pas seulement lors des opérations d'inventaire pour le rattachement à l'exercice comme c'est le cas dans la plupart des autres instructions budgétaires et comptables.

Quand la facture parvient dans les services, elle est rapprochée du SF et le compte 408 est soldé par le crédit du compte 401 « fournisseurs ».

Enfin, si la facture est conforme, elle est payée.

C'est à l'aune de ces éléments que l'on peut regarder les éléments ci-après et appréhender les notions de stocks de factures et de SF.

Stock de factures au 31/12/2020

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global	Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	0	0,00	entre 0 et 30 j	185	991 024,98
entre 301 et 400 j	1	4 800,00			
entre 201 et 300 j	7	16 111,77	Total stock	261	1 266 285,58
entre 101 et 200 j	22	95 680,76			
entre 31 et 100 j	46	158 668,07			

Stock de factures au 31/12/2019 :

Délai dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global	Délai non dépassé continuant à courir	Nombre	Volume financier global
plus de 400 j	16	22 986,46	entre 0 et 30 j	287	1 242 482,29
entre 301 et 400 j	13	76 140,93			
entre 201 et 300 j	30	35 512,56	Total stock	484	1 832 454
entre 101 et 200 j	52	105 336,78			
entre 31 et 100 j	86	349 995,32			

Comparaison entre le stock de SF en attente de rapprochement et le stock de factures à payer :

Le montant du stock de SF non rapprochés au 31 décembre 2020 s'élève à 2 456 886,29€ (en ayant neutralisé les SF d'un montant inférieur à 5€) tandis que le montant des factures à payer sur cette même période s'élève à 1 266 285,58€.

	SF	Fact 2015	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020
SF 2015	86	0					
SF 2016	188		0				
SF 2017	126			0			
SF 2018	151				0		
SF 2019	208					0	
SF 2020	393						261
Total	1152						261

en € TTC	SF	Fact 2015	Fact 2016	Fact 2017	Fact 2018	Fact 2019	Fact 2020
SF 2015	165 140,44 €	- €					
SF 2016	217 999,65 €		- €				
SF 2017	77 382,09 €			- €			
SF 2018	155 920,26 €				- €		
SF 2019	327 203,40 €					- €	
SF 2020	1 513 240,45 €						1 266 285,58 €
Total	2 456 886,29 €						1 266 285,58 €

Plus aucune facture antérieure à 2020 n'apparaît dans le stock. En revanche le stock de SF « anciens » est toujours à l'étude entre la DAF et l'Agence comptable pour établir une liste de SF à annuler ainsi qu'avec la nouvelle TMA de l'application SIFAS pour la faisabilité technique de l'opération.

Il y a 903 SF pour lesquels aucune facture n'est parvenue.

Focus : Délai moyen de paiement des factures

	2020	
	Nombre	Montant
Délai inférieur à 11 jours	1251	15 177 623,66
Délai compris entre 11 et 20 jours	973	4 019 941,32
Délai compris entre 21 et 30 jours	699	5 531 499,21
Délai supérieur à 31 jours	2050	10 440 156,39
Paiements à 30 jours	63	562 806,92
Délai moyen	42,5	

Afin d'améliorer le pilotage des dépenses nous souhaitons décomposer le délai global de paiement en 3 sous critères :

- délai de constatation du service fait
- délai de certification du service fait
- délai de traitement des factures

L'outil qui devrait permettre de le calculer à partir du système d'information est toujours en cours d'élaboration avec la nouvelle TMA (Syxpériane) et l'AMOA (Mazars).

L'objectif d'aboutir en 2021 est maintenu.

VISA DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24, 32 et 212 ;

Le compte financier établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Je soussignée Christelle Ratignier-Carbonneil, Directrice générale de l'ANSM certifie que le présent compte financier retrace les comptabilités dont je suis chargée et les ordres transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32.

A Saint-Denis, le **26 FEV. 2021**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale de l'ANSM